

Aides financières visant à conserver le patrimoine culturel mobile dans d'autres États parties conformément à la loi fédérale du 20 juin 2003 sur le transfert international des biens culturels (RS 444.1, LTBC)

Projets soutenus en 2019

N°	Requérant(e) Lieu du projet	Projet	Priorité	Montant
1	EFA – Ecole française d'Athènes <i>Grèce</i>	Etude des archives de trois générations de la famille suisse Gilliéron, qui avait mené des recherches archéologiques en Grèce à partir de 1877. Ces archives doivent apporter des renseignements sur l'histoire de l'archéologie et de la restauration en Grèce.	Accord bilatéral avec la Grèce au sens de l'art. 7 LTBC. Collaboration avec une institution ayant son siège en Suisse.	CHF 100 000
2	IEAP – Instituto de Estudios del Acuifero Peninsular A. C. <i>Mexique</i>	Numérisation et analyse de biens culturels mayas qui se trouvent dans six grottes sous-marines à proximité du Yucatan. Le matériau numérique ainsi rassemblé est présenté au public dans le cadre d'une exposition et donne des renseignements sur la façon de sauvegarder ces objets.	Accord bilatéral avec le Mexique au sens de l'art. 7 LTBC. Conditions-cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobile.	CHF 100 000
3	MALI – Museo de Arte de Lima <i>Pérou</i>	Organisation d'une grande exposition itinérante « The Incas ». Certains objets sont spécialement restaurés pour l'occasion. Un symposium et des ateliers sont organisés en marge de l'exposition.	Accord bilatéral avec le Pérou au sens de l'art. 7 LTBC. Conditions-cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel à long terme.	CHF 100 000

4	<p>SABAP – Soprintendenza Archeologia, Belle Arti e Paesaggio delle Marche <i>Italie</i></p>	<p>Documentation et numérisation de biens culturels archéologiques trouvés lors de la construction d'un gazoduc à proximité de la nécropole de Torre di Palme.</p>	<p>Accord bilatéral avec l'Italie au sens de l'art. 7 LTBC. Conditions-cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobile.</p>	<p>CHF 100 000</p>
5	<p>University of Cyprus – Archaeological Research Unit <i>Chypre</i></p>	<p>Documentation et restauration de biens culturels datant de l'âge de fer retrouvés entre 1930 et 1974 dans des territoires aujourd'hui occupés par la Turquie.</p>	<p>Accord bilatéral avec Chypre au sens de l'art. 7 LTBC.</p>	<p>CHF 100 000</p>
6	<p>ICANH – Instituto Colombiano de Antropología e Historia <i>Colombie</i></p>	<p>Développement d'un musée en plein air dans le Parc national de Santa María de la Antigua del Darién. Le projet prévoit en plus le catalogage de trésors culturels précolombiens et coloniaux et leur présentation dans le guide du musée.</p>	<p>Accord bilatéral avec la Colombie au sens de l'art. 7 LTBC.</p>	<p>CHF 95 000</p>
7	<p>UZH – Universität Zürich, Institut für Evolutionäre Medizin <i>Egypte</i></p>	<p>Etablissement d'une banque de données multidisciplinaires afin de rassembler et d'analyser les données disponibles sur des momies égyptiennes. Etablissement de directives de bonnes pratiques concernant le traitement des momies (depuis le moment de leur découverte jusqu'à leur exposition).</p>	<p>Accord bilatéral avec l'Egypte au sens de l'art. 7 LTBC. Collaboration avec une institution ayant son siège en Suisse.</p>	<p>CHF 90 000</p>
8	<p>Ministère de la Culture et des Sports, Ephorie des Antiquités sous-marines <i>Grèce</i></p>	<p>Restauration d'objets en plomb et en bronze trouvés sur les îles d'Anticythère et de Kalymnos.</p>	<p>Accord bilatéral avec la Grèce au sens de l'art. 7 LTBC. Conditions-cadres à long terme pour la sauvegarde du patrimoine culturel mobile.</p>	<p>CHF 12 000</p>